



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

convention sur les armes à sous-munitions

Question écrite n° 122912

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions entrée en vigueur le 1er août 2010. Cette convention a été transposée en droit national par le Parlement français qui estimait, à juste titre, que les armes à sous-munitions ont des conséquences humanitaires désastreuses et déplorables. Un nouveau protocole, n° VI, semble cependant pouvoir remettre en cause ce traité international avec l'édiction de normes juridiques moins contraignantes. Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les positions de la France en ce domaine et s'il peut s'engager à tout mettre en œuvre pour repousser un assouplissement de la convention.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122912

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12138

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)